

Signer au **FC Bussigny**, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur à respecter l'Ethique du football en général et les règles particulières du club (définies par le comité directeur du FC Bussigny)

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle
- Honoré la traditionnelle et obligatoire Assemblée Générale du club (qui se tient généralement pendant la trêve estivale).

En cas de problème dans une équipe et dans la mesure du possible, il est demandé aux joueurs, entraîneurs et parents de régler le litige entre eux.

Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous pour écouter les doléances.

Nom du joueur :
Si besoin, représentant légal :
A pris connaissance du règlement et de la charte du club et s'engage à les respecter.
Lieu:, date:
Signature:

LE CLUB = LE ROLE DE CHACUN

• LE COMITE:

- Dans la mesure du possible, le comité doit être représenté par au moins un de ses membres lors de chaque rencontre du club à domicile et à l'extérieur.
- Les membres du comité donnent l'exemple sur et hors du terrain.
- Le comité se tient à disposition de tous les membres du club pour satisfaire et écouter les doléances de chacun.

• LE JOUEUR:

- Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement il doit en avertir l'entraîneur le plus rapidement possible.
- Tout joueur doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.
- La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football : chaussures pour terrains stabilisés, protège-tibias, short et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses co-équipiers (montres, bagues, bracelets).
- Dans la mesure du possible, le joueur se présente aux matchs et à l'entrainement avec l'équipement officiel aux couleurs du club.
- Il doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, de shampoing...)
- Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur et le capitaine sont les seuls habilités à juger de l'opportunité d'une intervention.
- Tout joueur devra s'acquitter d'une amende correspondant au prix du carton pour tout carton reçu au cours d'un match officiel pour les motifs suivants : jeux antisportif, contestation, mauvais comportement.
- Tout joueur se verra facturé tout carton jaune et rouge systématiquement au-delà des 5 premiers cartons.
- Tout joueur prit en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.
- Tout joueur du club ne fume pas et ne boit pas d'alcool habillés en tenue de match officielle du club
- Tout joueur du club étant mineur, ne fume pas et ne boit pas d'alcool dans l'enceinte des terrains.
- Le règlement de l'Ecole de Football s'inscrit dans cette logique. (il est affiché au sein du club au même titre que ce dernier)
- Tout joueur apportant un nouveau sponsor au club se verra attribuer une déduction du prix de sa cotisation. Le comité est à votre disposition pour tout complément d'information.
- Tout joueur devra participer à au moins 1 manifestation selon les besoins du club pour les équipes seniors, actifs et junior A.

• L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR :

- Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.
- Tout entraîneur doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers.
- Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, terrains, buts...).
- L'entraineur est responsable de chacun de ses joueurs (junior et actif) ; dès l'heure du rendez-vous et jusqu'à la fin de l'événement.
- L'entraîneur a pour mission de faire passer les informations entre le comité et les joueurs ainsi que des joueurs envers le comité.
- L'entraîneur veille à ce que les joueurs respectent la charte qu'ils ont signé et se voit octroyé le droit de prendre des sanctions à l'encontre du joueur en cas de nonrespect de celle-ci.
- Dans la mesure du possible, l'entraineur se présente aux matchs et à l'entrainement avec l'équipement officiel aux couleurs du club.
- A la fin de chaque tour, le matériel (ballons, chasubles, gourdes) doit être nettoyé et ranger dans le casier attribué ainsi que le casier lui-même.

• LES PARENTS:

- En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.
- La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.
 Les parents doivent :
 - Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.
 - Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
 - o Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
 - Pour les rencontres à l'extérieur :
 - Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
 - En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant dès que possible.
 - Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.